

VILLERS-BOCAGE, le 3 avril 2021

Le Principal  
aux  
parents d'élèves

**OBJET : Périodes de reconfinement et vacances scolaires**

Madame, Monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir, suite aux déclarations de Monsieur Le Président de la République, que, du fait du contexte sanitaire, les vacances de printemps initialement prévues du 24 avril au 9 mai ont été avancées à la période du 10 au 25 avril. Elles seront précédées et suivies d'une semaine d'enseignement à distance, ce qui donne :

- semaine du mardi 6 au vendredi 9 avril : cours à distance,
- semaines du 12 au 16 avril et du 19 au 23 avril vacances,
- semaine du 26 au 30 avril : reprise des cours à distance.

Il est envisagé un retour au collège des élèves à partir du lundi 3 mai, mais sans que les modalités en soient actuellement déterminées. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons plus d'informations à ce sujet.

**Les semaines d'enseignement à distance ne sont pas des périodes de vacances** et l'ensemble des personnels de l'établissement se mobilise pour assurer cette continuité pédagogique. Votre enfant recevra via le cahier de texte de PRONOTE (onglets « Contenu et ressources » **et** « Travail à faire), et/ou l'ENT des travaux à réaliser. Par ailleurs, des professeurs ont, par anticipation, déjà distribués des documents papiers pour effectuer un certain nombre de travaux demandés. Nous comptons sur vous pour l'accompagner et l'inciter à fournir ce travail régulièrement. Il a été demandé aux enseignants de publier dès le début de matinée le travail à effectuer dans la journée, de manière à ce que chaque élève puisse s'organiser en fonction des différentes contraintes matérielles.

**Concernant les élèves de 3ème**, le DNB blanc a été déplacé au 10, 11 et 12 mai. Au-delà des travaux demandés par les professeurs, il y a donc un important travail de révision à mener sur ces deux semaines, et peut-être mêmes, pour les élèves qui ne s'étaient jusqu'à présent pas trop mobilisés dans leurs apprentissages scolaires, sur la période des vacances.

Comme l'an passé, les évaluations effectuées pendant la période de confinement ne seront pas notées ou prises en compte, mais l'implication, le souci du travail de qualité et la maîtrise des différents outils peuvent favoriser la validation de compétences et seront pris en compte pour les appréciations du 3ème trimestre.

Durant les deux semaines d'enseignement à distance, il sera possible de contacter le collège, aux heures d'ouverture habituelles, **de préférence** par courriel : [ce.0140088v@ac-caen.fr](mailto:ce.0140088v@ac-caen.fr), ou à défaut par téléphone. N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.

Comme l'an passé, pour les élèves qui n'ont pas les équipements nécessaires, le collège :

- peut mettre à disposition du matériel informatique\*,
- fournir une version papier des documents envoyés par les professeurs,
- transmettre aux enseignants les travaux effectués par les élèves, déposés dans la boîte à lettre du collège, si ces derniers n'arrivent vraiment pas à les envoyer sous format numérique .

Pour les deux premiers points, merci de contacter le collège.

Le Principal

Dossier suivi par  
Thierry MACÉ

Téléphone  
02.31.25.40.30  
Télécopie  
02.31.26.92.05  
Mél.

[ce.0140088v@ac-caen.fr](mailto:ce.0140088v@ac-caen.fr)

9 Rue Saint Martin

14310 Villers-Bocage

*\* : la quantité de matériel pouvant être mis à disposition des élèves étant limitée, merci de vous assurer que vous n'avez pas de solution alternative, de manière ce que ce matériel aille bien à ceux qui en ont le plus besoin.*

### **Accueil des enfants des personnels prioritaires :**

Vous trouverez en pièce jointe la liste exhaustive des personnels prioritaires, pour lesquels les enfants pourront être accueillis au collège durant les deux semaines de distanciel, à la condition qu'il n'y ait aucune alternative pour qu'ils soient pris en charge. Pour que ces élèves puissent être accueillis dans des conditions compatibles avec les consignes sanitaires, il est nécessaire qu'ils soient peu nombreux. Merci de veiller à ce que votre demande soit bien conforme aux indications données.

Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli au collège dès mardi matin, aux horaires habituels, merci de me le signaler, avant **lundi 5 avril midi**, par courriel : [thierry.mace@ac-normandie.fr](mailto:thierry.mace@ac-normandie.fr) avec copie au collège : [ce.0140088v@ac-caen.fr](mailto:ce.0140088v@ac-caen.fr) en y joignant l'attestation sur l'honneur ci-jointe.

Aucun élève ne sera accueilli sans cette attestation . Pour les élèves qui comptent manger au collège, merci de prévoir un pique-nique car la restauration scolaire ne fonctionnera pas durant ces deux semaines.

### **Fiches de liaison :**

Pour les élèves de 4ème et 3ème qui n'ont pas pu rendre leur fiche de liaison, suite aux Conseils de classe, merci de les déposer dans la boîte aux lettre du collège.

**Pendant les deux semaines de vacances**, il n'y aura pas de travail à retourner aux enseignants ni d'obligation de se connecter à PRONOTE et à l'ENT.

Cependant, dans ce contexte de confinement, peut-être certain(e)s d'entre vous souhaiteraient une certaine continuité dans les activités d'apprentissage scolaire ne serait-ce que pour conserver des repères de rythme de vie.

La principale ressource est la plateforme E-tude, mise à disposition gratuitement par le Conseil Départemental, accessible depuis l'ENT. Elle permet à votre enfant d'accéder à des cours, des exercices, des documentaires et bien d'autres ressources, pour toutes les disciplines, du CM2 à la 2nde. C'est donc un ensemble de ressources que vous pouvez exploiter durant les vacances.

L'ensemble des personnels de l'établissement est mobilisé pour permettre à votre enfant de traverser cette période perturbée dans les meilleures conditions possibles. Comptant sur votre compréhension et restant à votre disposition pour toute question que pourrait susciter ce courrier, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Principal

Thierry MACÉ



En pièces jointes :

- Message de Madame La Rectrice,
- Liste des personnels prioritaires,
- COVID19 – Attestation sur l'honneur,
- Cellule d'écoute à l'attention des personnels, des élèves, des familles.